

7.500 handicapés français en Wallonie en 2016

SOCIAL La Région accueillait 6.500 personnes en 2014

► Financé à 100 % par l'Etat français, l'exil des personnes handicapées vers la Wallonie se poursuit. Il génère 7.000 emplois chez nous, surtout en Hainaut. ► Le ministre Maxime Prévot prend des dispositions pour certifier la qualité de l'accueil.

A la fin de 2015, on dénombrait 6.836 personnes handicapées d'origine française dans des institutions belges, et wallonnes dans une très grande majorité des cas. Mais si l'on en croit Maxime Prévot (CDH), le ministre wallon des Affaires sociales, le seuil des 7.500 cas devrait être atteint au terme de l'exercice actuel. Il s'agit pour l'essentiel d'adultes : 5.385 personnes en 2015 alors qu'elles n'étaient que 4.768 en 2014, soit une augmentation de 12,94 % en un an. De ce côté-ci de la frontière, les structures d'accueil hébergeaient aussi 1.451 enfants l'an dernier, ce qui représentait une légère baisse par rapport à 2014 (1.532 personnes, -5,28 %).

Les structures d'accueil concernées sont plus de 100 et très largement frontalières et hennuyères, de Mouscron au pays de Chimay. Ce n'est guère étonnant : en 2015, 2.210 personnes provenaient de la région

parisienne et 1.886 des tout proches Hauts-de-France, l'ancien Nord-Pas de Calais et ses départements voisins.

Le flux de la France vers la Belgique ne se dément donc pas. En Wallonie, le phénomène a parfois fait polémique, certains reprochant aux familles de personnes handicapées françaises de « prendre la place » des Wallons dans des institutions wallonnes. Il faut rappeler que ce débat est sans objet : « Les 7.500 places en question ne sont pas destinées à des gens de chez nous puisqu'elles sont financées à 100 % par l'Etat français », rappelle Maxime Prévot. Un budget annuel de 400 millions est à charge de nos voisins. Élément non négligeable : ce montant bénéficie notamment à 7.000 travailleurs wallons qui prennent en charge les malades français.

L'infographie ci-contre prouve l'extraordinaire pouvoir d'attraction de nos institutions spécialisées. On vient des six coins de l'Hexagone pour séjourner dans une structure wallonne. On note, par exemple, la présence sur notre sol de deux citoyens de Haute-Corse ou même d'une personne venue de Guyane ainsi qu'une de la Réunion. « Les réponses françaises sont essentiellement médicales tandis que les propositions wallonnes ont une grande dimension socio-éducative, ce qui explique peut-être le choix des familles », explique le ministre.

Permettre les choix

A l'inverse, la France est

contrainte de s'interroger sur sa capacité à prendre en charge ce public particulier. De passage en Wallonie en novembre 2014, la secrétaire d'Etat Ségolène Neuville disait alors « vouloir stabiliser le flux avant de le diminuer en créant 3.400 à 4.000 places par an en France ». Deux ans plus tard, force est de constater que la courbe ne s'est pas inversée.

L'accord conclu entre la France et la Wallonie en 2011 reste donc pleinement d'actualité. Ce mercredi, à Paris, Maxime Prévot et Ségolène Neuville ont tenu une commission mixte pour faire le point sur leur collaboration. Les deux responsables partagent une même philosophie : il est hors de question d'imposer un choix strictement français aux familles françaises. « L'objectif de nos voisins reste d'améliorer l'offre sur leur territoire, souligne Maxime Prévot. Le problème est celui de ces familles qui ne trouveraient pas d'offre en France. Mais il faut à l'inverse respecter ceux qui font un choix positif pour la Wallonie parce qu'ils y trouvent le projet qu'ils souhaitent pour leur malade. »

Dans les structures wallonnes, les inspections officielles sont menées conjointement par les autorités des deux pays. En Wallonie, Maxime Prévot s'apprête à prendre un arrêté qui renforcera les normes (bâtiments, personnel, prise en charge...) applicables au public français. Il prévoit aussi un agrément officiel plutôt que la simple autorisation administrative actuelle. ■

ÉRIC DEFFET

Les handicapés adultes français viennent surtout d'Ile-de-France

Région d'origine	Nombre de personnes
Ile-de-France	2.210
Hauts-de-France	1.886
Grand-Est	633
Normandie	161
Provence-Alpes-Côte d'Azur	147
Centre-Val de Loire	139
Auvergne-Rhône-Alpes	53
Bourgogne-Franche-Comté	32
Pays de la Loire	32
Nouvelle Aquitaine	32
Occitanie	30
Bretagne	8
Corse	2
Autres (DOM)	20

